PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

DDT de la Savoie - Service Environnement, Eau, Forêts

Chambéry, le 27 août 2020

Le préfet

à

Monsieur le Maire de la commune de BOURGNEUF
HOTEL DE VILLE
73390 BOURGNEUF

Affaire suivi par :
TOURNE Laurence

Tél. : 04 79 71 72 81
Mél :
laurence.tourne@savoie.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Travaux de gestion des sédiments du ruisseau de Pommeriaz sur la commune de BOURGNEUF**

Accusé de réception du dossier et de la décision du préfet

Réf. : 73-2020-00138

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par SISARC (SYNDICAT MIXTE ISERE ARC EN COMBE SAVOIE) en date du 17 Août 2020 concernant l'opération suivante :

Travaux de gestion des sédiements du ruisseau de Pommeriaz sur la commune de BOURGNEUF.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Pour le préfet et par délégation,

Le responsable de l'unité Aménagement des Milieux Aquatiques

Olivier BARDOU

PJ : - 1 exemplaire du dossier
- 1 copie de la décision préfectorale

Mairie de BOURGNEUF

ATTESTATION

Le sous-signé(e), ..., maire de la commune de BOURGNEUF certifie avoir procédé à l'affichage de la décision de Monsieur le Préfet relative à un dossier de déclaration déposé par SISARC (SYNDICAT MIXTE ISERE ARC EN COMBE SAVOIE) dont la référence est 73-2020-00138 pour l'opération suivante :

Travaux de gestion des sédiments du ruisseau de Pommeriaz sur la commune de BOURGNEUF

Cet affichage a eu lieu du ..... au .....

Fait à BOURGNEUF le .....